

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE
(CARENE)
Direction Générale Performance Administrative
SERVICE ASSEMBLEES**

ARRETE N°2023.00292 du 17/10/2023

Objet :

**Arrêté de délégation de signature à titre temporaire aux Vice-présidents - Décisions communautaires -
Période du 23 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la REgion Nazairienne et de l'Estuaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de déléguer une partie des pouvoirs de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;

Vu l'élection du Président de la CARENE par le Conseil communautaire du 07 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 07 juillet 2020, autorisant la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu les arrêtés de délégation de fonction et de signature n°2022.00328 à 2022.00342 du 22 septembre 2022 et n°2023.0002 à 2023.0004 du 19 janvier 2023 consentis aux Vice-présidents à savoir : Eric Provost, Jean-Claude Pelleteur, Claude Aafort, François Chéneau, Thierry Noguét, Franck Hervy, Marie-Anne Halgand, Jean-Michel Crand, Sylvie Cauchie, Céline Girard, Christophe Cotta, Béatrice Priou, Céline Paillard, Xavier Perrin et Mathieu Coent ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser la suppléance du Président, des Vice-présidents délégués, temporairement empêchés (période du 23 octobre au 03 novembre 2023 inclus);

Sur proposition de M. le Directeur général des services de la CARENE,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : les élus ci-après désignés sont délégués, à titre temporaire et dans les conditions qui sont précisées ci-dessous, pour prendre et signer les décisions communautaires prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que tous documents et pièces annexes s'y rapportant aux lieux et place du Président et en l'absence des délégataires habituels, régulièrement habilités au titre des pouvoirs qui leur ont été personnellement conférés par arrêtés communautaires susvisés des 22 septembre 2022 et 19 janvier 2023.

Nom de l' élu temporairement absent	Période d'absence Nom et qualité du suppléant
M. David SAMZUN	<p>Du 23 octobre 2023 au 27 octobre inclus M. Eric PROVOST et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Marie-Anne HALGAND</p> <p>Du 30 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus Mme Marie-Anne HALGAND et en cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Claude PELLETEUR</p>

M. Eric PROVOST	Du 30 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus Mme Marie-Anne HALGAND et en cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Claude PELLETEUR
M. Jean-Claude PELLETEUR	Du 23 octobre 2023 au 27 octobre inclus M. Eric PROVOST et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Marie-Anne HALGAND
M. Claude AUFORT	Du 30 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus Mme Marie-Anne HALGAND et en cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Claude PELLETEUR
M. Mathieu COENT	Du 23 octobre 2023 au 27 octobre inclus M. Eric PROVOST et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Marie-Anne HALGAND Du 30 octobre 2023 au 02 novembre 2023 inclus Mme Marie-Anne HALGAND et en cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Claude PELLETEUR
M. Franck HERVY	Le 27 octobre 2023 M. Eric PROVOST et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Marie-Anne HALGAND Du 02 au 03 novembre 2023 inclus Mme Marie-Anne HALGAND et en cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Claude PELLETEUR
Mme Sylvie CAUCHIE	Du 25 octobre 2023 au 27 octobre inclus M. Eric PROVOST et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Marie-Anne HALGAND
Mme Céline GIRARD	Du 30 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus Mme Marie-Anne HALGAND et en cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Claude PELLETEUR
M. Christophe COTTA	Du 30 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus Mme Marie-Anne HALGAND et en cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Claude PELLETEUR
M. Xavier PERRIN	Du 23 octobre 2023 au 27 octobre inclus M. Eric PROVOST et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Marie-Anne HALGAND
Mme Céline PAILLARD	Du 26 octobre 2023 au 27 octobre inclus M. Eric PROVOST et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Marie-Anne HALGAND

	Du 30 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus Mme Marie-Anne HALGAND et en cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Claude PELLETEUR
--	--

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire, et publiée au Recueil des actes administratifs de la CARENE.

ARTICLE 3 : M. le Président de la CARENE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Nazaire, le 17 octobre 2023

Le Président,
David SAMZUN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, F-44041 NANTES Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Agglo Saint-Nazaire (CARENE)
Utilisateur : VINCENT Christine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ARR202300292
Objet :	Arrêté de délégation de signature à titre temporaire aux Vice-présidents - Décisions communautaires - Période du 23 octobre au 03
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5.2 - adjoints, vice-présidents et conseillers délégués (délégation temporaire)
Identifiant unique :	044-244400644-20231017-ARR202300292-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ARR202300292.pdf Nom métier : 99_AR-044-244400644-20231017-ARR202300292-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	176.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 octobre 2023 à 16h18min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 octobre 2023 à 16h18min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 octobre 2023 à 16h19min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 octobre 2023 à 16h19min06s	Reçu par le MI le 2023-10-17